

Procès verbal tenant lieu de compte-rendu.

Délibérations

rendues exécutoires et publiées le 09/06/2026, délib CFU

xécutoire et publiée le 10/ 06/2026

PV qui sera soumis à l'approbation

des membres du conseil lors de la prochaine séance

Ville de Locronan
Kêr Lokorn



CONSEIL MUNICIPAL du 05 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents-
représentés : 15
Votants : 13 aux
CFU délib 1 et 15
pour autres

Date de
convocation :
22 mai 2026

Le cinq juin de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Madame LE GAC Jacqueline Adjointe au Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire, Monsieur LE JEUNE Philippe, Madame Edwige LEPOT (arrivée à 19h40) Madame BATTAIS Bérénice, Monsieur HÉNARD Joël, Madame Marine KERDREUX, Monsieur Laurent Le LAY, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle,

Procurations : Monsieur Jean-Marie PRÉ a donné procuration à Madame Marine KERDREUX, Monsieur Bruno BONSIGNE a donné procuration à Monsieur Thierry CAUBET, Madame Virginie GOARDON a donné procuration à Monsieur Philippe Le JEUNE, Madame Brigitte NICOLAS a donné procuration à Monsieur Joël HÉNARD

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent LE LAY

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

- Comptes Financiers uniques 2025 –adoption pour la Commune et l'ALSH
- Affectation des résultats de l'exercice 2025 (COMMUNE ET ALSH)
- Parking : pose de 6 coffrets inviolables, mise en service de 2 caméras : 1 dans la descente de Ti lokorn et l'autre dans l'aire de camping car de jour – enfouissement de câbles –autorisation de signature du devis proposé
- Nouveau contrat pour création de site internet et maintenance –autorisation de signature
- Représentants de la Commune auprès des « Plus beaux villages de France » -proposition d'un troisième suppléant.
- SDEF –proposition de pose de 2 mâts solaires route du Moellien-autorisation de signature de la convention
- Projet de travaux de sécurité routière- devis SDEF et demande de subventions auprès du département (produit des amendes de police)
- Décisions modificatives au budget communal
- Dossier Marcel FEREC –demande autorisation d'empierrement et enrobé à ses frais–avis du conseil à solliciter
- Autorisation de travaux provisoires accès propriété Le Grand –remise en état aux frais du pétitionnaire après avoir acté situation avant-après en concertation –convention éventuelle à signer
- entrée au Musée pendant son ouverture-instauraton d'une gratuité pour une personne au regard de l'acquittement de l'entrée au parking
- Questions diverses –aménagement sommaire de l'aire parking handicapé au Parking St germain et au parking des bruyères-Heures éclairage public.

1-2026-0506-01-COMPTES FINANCIERS UNIQUES POUR 2025-ADOPTION POUR LA COMMUNE ET L'ALSH-

Le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur (la commune) et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le Conseil va donc délibérer, pour la seconde fois sur le document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour tous les budgets annexes.

Les résultats, pour l'exercice 2025, des CFU sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres).

Les CFU doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel ils se rapportent et ils sont accompagnés d'un rapport de présentation,

I - Le budget principal de la commune

L'exécution annuelle du budget principal est arrêtée à la somme de :

2 305 016.09 € en recettes et 2 103 994.79 € en dépenses.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, les réalisations de la section de fonctionnement atteignent :

1 935 145.81 € en recettes et 978 309.15 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section à hauteur de 956 836.66 €.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, les réalisations de la section d'investissement atteignent :

701 353.13 € en recettes et 1 126 281.87 € en dépenses et dégagent un résultat négatif de -424 928.74 €

Rapport de Présentation des comptes 2025

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 978 309.15 contre 924 079.04 en 2024

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 368 668.13 contre 343 535.12 en 2024

A noter les points essentiels :

- dépenses énergie-électricité : 39 283.02 au lieu de 59 302.24 (report de factures 2023 : 15 222.24 €)
- eau et assnt : 9 351.68 au lieu de 2 091.83 en 2023 (des reports 2023 ont eu lieu-parking mission 2936,60)
- Combustibles : 17 665.01 au lieu de 12 055.21 au lieu de en 2024
- Carburant : 3 779.73 au lieu de 4 717.58 en 2024
- Alimentation : 1 672.97 au lieu de 2 756.37 en 2024
- Fourniture entretien : 6 167.63 au lieu de 5 431.71 en 2024
- Fournitures petit équipement : 10 656.44 au lieu de 11 857.08 en 2024
- Fournitures de voirie : 3 060.00 au lieu de 882.58 en 2024
- Vêtements de travail : 535.30 au lieu de 578.19 en 2024
- Fournitures administratives : 1 882.94 au lieu de 1 672.64 en 2024
- Fournitures scolaires : 5 015.54 au lieu de 5 045.73 en 2024
- Autres matières et fournitures : 17 357.01 au lieu de 6 292.45 en 2024 (dont travaux entretien talus kerjacob)
- Contrats prestations de services : 40 114.32 au lieu de 37 065.00 en 2024 (fact ferezou de 8700 € incluse et repas cantine en augmentation de 3% environ)
- Locations : 11 387.31 au lieu de 13 390.89 en 2024 (locations nacelles et bus Noel seront comptabilisées en 2026 s'agissant de l'édition 2025 des Illuminations)
- Entretien de bâtiments publics : 38 737.83 au lieu de 33 129.48 en 2024 dont 24 000 € entretien toit musée et espace ti lokorn
- Entretien voirie : 5 917.56 au lieu de 5 580.00 en 2024
- Entretien et réparations réseaux : 2 695.38 au lieu de 2 698.50 en 2024
- Entretien matériel roulant : 4 037.10 au lieu de 3 848.05 en 2024
- Autres biens mobiliers : 1 103.92 au lieu de 1 317.23 en 2024
- Maintenance : 18 330.72 au lieu de 14 877.73 en 2024
- Assurances : 34 691.73 au lieu de 32 124.13 (poste en augmentation significative en 2025 et 2026 -assurance statutaire et multirisque)
- Documentation générale 956.80 au lieu de 1 218.36 en 2024
- Indemnité régisseurs versée en 2026
- Honoraires : 8 380.51 au lieu de 9 060.00 en 2024
- Rémunérations intermédiaires 27 463.13 au lieu de 20 359.20 en 2024 (à noter forfait élagage épareuse 9619.20 en 2025)
- Annonces insertion : 793.36 au lieu de 1 171.42 en 2024
- Frais de télécom : 5 852.70 au lieu de 3 761.12 en 2024 –dont factures 2024 omises par orange 1051.33 €
- Fêtes et cérémonies : 10 196.68 au lieu de 8 541.43 en 2024
- Catalogues et imprimés : 1 047.60 au lieu de 628.80 en 2024(dont en 2025 619.20 rouleaux papiers horodateurs)
- Publicite-relations publiques-divers animations : 7 748.49+ au lieu de 8 528.34 en 2024
- Transport de biens 5 760 en 2025 (œuvres de Lamballe pour exposition au musée)
- Transport (administratif et scolaire) 2 370..27 au lieu de 2 113.20 en 2024
- Frais affranchissement : 1 813.79 au lieu de 1 625.88 en 2024
- Services bancaires : 4 141.61 au lieu de 3 716.44 en 2024 - frais sur CB pour régie parking et paiement tipi pour les prestations cantine garderie
- Concours divers –sevices exterieurs : 16 225.34 au lieu de 15 672.86 en 2024 (cotisations et prestations loomis : transport fds et orios securite fact illuminations 2024)
- Taxes foncières : 1 633 au lieu de 1 639.00 en 2024

Chapitre 012 : Charges de personnel : 426 444.78 au lieu de 405 280.57 en 2024

- Ces chiffres sont à rapprocher du chapitre 013 en recettes : remboursements arrêts maladie et frais ALSH 64 780.02 au lieu de 73 458.33 en 2024 . Frais nets 361 664.76 au lieu de 331 822.24 en 2024 –(troisième agent –non titulaire-au service technique depuis le mois de mars et retour d'un agent titulaire en disponibilité le 01 août 2025, agent ayant passé de 25.5h à 32h depuis novembre-indemnités accrues)
- Les charges de personnel des non titulaires comptes 6413 s'élèvent à 76 442..43 au lieu de 59 064.09 en 2024-. Le recours aux saisonniers pendant l'été a été limité
- Personnel extérieur : 20 904.76 (11723.25 OES -8 733 CDG 29 remplacement agent absent) au lieu de 11 756.12 en 2024. Les prestations de l'association « Objectif-emploi-solidarité » du 4^e trimestre 2025 sont imputées en 2026.

Chapitre 014 : atténuation de produits : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales :3 328.00 au lieu de 4 082.00.00 en 2024

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 122 689.90 au lieu de 122 024.70 en 2024

- A noter le versement d'une subvention de 60 000 € au lieu de 66 796.83 en 2024 à l'Alsh
- Subventions aux associations : **17 952.10 au lieu de 11 332.00** en 2024 (classe de découverte tous les 2 ans, troménie tous les 6 ans et participation oligocyte) (à noter que les cotisations et participations à la banque alimentaire, à l'AMF 29 à l'anett, à la Fondation du patrimoine, aux associations PCC et Plus beaux villages de France, oceade, adhésion au FiA et au CAUE sont désormais imputées à un compte dédié 6281 : cotisations
- A noter le versement d'une subvention de 4 000 € au CCAS au lieu de 5 500 en 2024
- Indemnisation élus et cotisations : 32 575.41 au lieu de 33 299 en 2024

Chapitre 66 : Charges financières : 27 412.25 € au lieu de 14 420.01 en 2024 (incidence emprunt de 500 000 € souscrit en 2024).

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles –sans en 2025

Chapitre 68 opérations réelles : pas d'opération-opérations d'ordre à hauteur de 8064.10 au lieu de 7 372.64 pour les dotations aux amortissements

2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 935 145.81 dont report de fonctionnement 331 482.85 contre 1 714 709.10 dont report de fonctionnement 332 818.02 en 2024

Chapitre 013-atténuation de charges : 64 780.02 au lieu de 73 458.33 en 2024 (cf explications chapitre 012)

- Les salaires et frais ont été refacturés à L'ALSH. Le reste concerne essentiellement le remboursement des absences du personnel par notre assureur statutaire ou par la CPAM.

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses 457 093.55 au lieu de 58 612.61 en 2023- A noter que les recettes émanant des droits de stationnement parking sont désormais rattachées au compte 70383 (chapitre 70) au lieu du compte 73158 (chapitre 73 en 2023)

- Concessions cimetières : 1 449 au lieu de 5 320 en 2024 (Renouvellements des concessions en 2024)
- Recettes des locations de chalets et manèges de Noël : 11 050 au lieu de 15 850 € en 2024 . A noter que la grande roue venue en 2023 avait payé un droit de 5000 € enregistré sur 2024.
Les recettes de l'édition 2025 seront facturées en 2026
- Redevances de stationnement : 560 781.16 au lieu de 383 362.24 € en 2024
- Forfait post paiement : 38 748 –recette nouvelle en 2025
- Redevances terrasses et droits sur occupation domaine public : 12 796.49 au lieu de 13 487.70 en 2024
Redevances terrasses 2025 : 9081.81 au lieu de 8 702.46 en 2024 et redevance France telecom : 3 714.69 au lieu de 3 685.24 en 2024
- Redevances et droits des services à caractère culturel : 7 676 au lieu de 1 403.00 (musée dont expo été)
- Garderie et cantine : 20 771.87 au lieu de 21 193.21 en 2024

- location barnum tables et chaises : 480 au lieu de 220.00 en 2024
- Reversements par autres redevables 14 090.72 au lieu de 15 995.40 en 2024 . Charges locatives remboursées par l'ALSH : 8600 € - remboursement Groupama tempête Ciaran : 1121.93- avoir sur facture EDF (exercices antérieurs) et U

Chapitre 73 et 731 : Impôts et taxes et fiscalité locale : 663 157 au lieu de 637 014.63 en 2024 €

- Contributions directes : compte 73111 et 73118 : 538 256 au lieu de 536 371 en 2024
- Taxe additionnelle des droits de mutation : 20425 au lieu de 15 767 € en 2024
- Droits de place : 9 127 au lieu de 11 822.00 en 2024 (marchés nocturnes et brocante)
- Dotation de compensation de QBO à Locronan 54 449 contre 45 845 € en 2024 (Il restait un versement au titre de 2024 enregistré en 2025 à hauteur de 4162 €).
- Autres impôts et taxes -Redevances illumination : 40 900 au lieu de 20 650 € en 2024 (nouvelle tarification en 2025 dont l'objectif est de payer l'entreprise qui a assuré la sécurité au niveau des flux de véhicules dans les parkings : 23 020.80 payé en janvier 2026 à ORIOS Sécurité)

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation 157 849.52 au lieu de 164 508.61 en 2024

- DGF : 6 047 au lieu de 13 907 en 2024 ;
- Dotation de solidarité rurale : 17 240 au lieu de 15832.00 en 2024
- A noter une dotation de solidarité urbaine de 1000.00 € comme en 2024 et une dotation aux élus locaux à hauteur de 3 322 au lieu de 3 320 € en 2024
- A noter au compte FCTVA -744, le versement du Fond de compensation TVA sur certaines dépenses de fonctionnement de 2023 à hauteur de 2 690.82 €
- Versement Autres organismes : 7 102.70 au lieu de 8 825.61 en 2024 (aide CAF pour garderie périscolaire Essentiellement et nouvelle subvention versée par QBO au titre du ramassage des déchets diffus)
- Comptes 74833 : 120 447 au lieu de 108 722 en 2024 : allocation compensatrice de taxes foncières.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 29 341.43 au lieu de 29 652.44 en 2024

- location d'immeuble : Kerguérolé et ti lokorn : 1800 contre 1500 en 2024
- Locations de terrain : 1 206.49 au lieu de 1272.91 en 2024
- Produits de gestion courante : 26 314.94 au lieu de 26 879.53 en 2024 (remboursement de frais EDF et reliquats cotisations aux services des impôts sur salaires, participation société CADIOU de 20 000 € comme en 2024 pour les « illuminations », société de production BRACHFELD tournage : 5 000)

Chapitre 76 : Produits financiers : 9.76 au lieu de 9.15 en 2024

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 8 000 €

- compte 775-produits de cession du meuble de l'église (ayant servi à l'expo sur les 600 ans) à la ville de CHARTRES

1/ DEPENSES D'INVESTISSEMENTS : 1 126 281.87 dont report de déficit 596.23 contre 1 122 145.55 dont report déficit 236 846.78 en 2024

*1641 –échéances capital emprunt en euros : 119 526.49 au lieu de 94 461.95 en 2024

.	
Voté	123 901.49
Réalisé	- 119 526.49
Reste à réaliser	4 375.00 RAR

*165 dépôt et cautionnmt

Voté	884.20
Réalisé	0
Reste à réaliser	884.20 RAR

OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES

*202 -documents d'urbanisme

Voté : BP (37 509.33+DM2 2520.00)	40 029.33
Réalisé	- 8 217.76
-Etude SPR 3 fact BEAU +Avis SPR 5950.07	
-fact MODIF simpl cittanova	1680.00
-annonces légales	587.69
Reste	31 811.57 RAR
Marché SPR	
Et modid simplifiee PLU	

*2041582- Autres groupements (SDEF et Orange)

Voté :	
BP :	29 920.49
+DM 2	7000.00
+DM7	4 025.00
	-réalisé - 8 938.47

Armoire rue prieure : 1 401.76
 Ouvr 70 rue moal: 330.28
 Non prévu pied mâ : 213.76
 2 mâts solaires 6 992.67

Reste	32 007.02 RAR
--------------	----------------------

Solde Réseaux rue des ajoncs :	14 026.40
Déplacmt bornes électriques	
Rue du prieuré	6 000.00
Non affecté	955.62

*2051 – droits -concessions	
Voté	13 500.00
Réalisé fact berger levrault	- 3 466.80
Site internet	- 2 000.00

Reste logiciel famille	8 033.20 RAR
-------------------------------	---------------------

*21318-Autres bâtiments publics	
Voté :	18 469.60
Réalisé vitrine musée rétif	-1 041.59
-	

Reste	17 428.01 RAR
--------------	----------------------

-Mise aux normes accessibilité 7 000.00
-solde amngmt musée 4 469.60
-solde acquisition vitrine musée 5 958.41

*21538 -Autres réseaux	
Voté	14 080.00 €
Réalisé	-6 920.40 €
-trvx rte goulit ar guer crea TP	1 020.00
-busage goulit ar guer LE ROUX	5 900.40

Reste	7 159.60 RAR
--------------	---------------------

Solde étude ING concept goulet ar guer : 4 732.33
Travaux goulet ar guer et buses chemin : 2427.27

*215738 –horodateurs	
Voté	26 059.27
Réalisé	-19 355.04
Fact iem caméras	

Reste travaux horodateurs	6 704.23 RAR
----------------------------------	---------------------

*21838-matériel de bureau et informatique	
Voté	10 000.00
5 PC service administratif fact SOS	- 8 400.00

Reste	1 600.00 RAR
Equipemt numérique école et mairie	

*2188-Autres immo corporelles	
Voté BP 52 476.19 +DM7 : 8 725.00	61 201.19
Réalisé	- 53 311.94

-fact blacher : 1 162.68
 Guirlande 2024
 -fact treanton : 3 138.23
 Coffret rue prieuré

-fact meca du jardin	1 375.20
Souffl + tronçonneuse	
-4 fact de signa-	
Lisation le bars :	6 883.43
-Fact kelias signal	531.22
-fact feerie guirlandes 2025	2700.00
-godet tracteur et montage :	4661.90
-arceaux vélos	2 448.00
-bancs granit	9 000.00
-défibrillateurs	8 857.20
-poubelles	8 144.28
-branchmt élect place mairie	1 684.80
Fact Enedis	
-fact A capella sono ti lokorn	2 725.00

Reste à réaliser	7 889.25 RAR
-------------------------	---------------------

-Circuit interprétation+-signalisation chemins creux	
+patrimoine vernaculaire :	6 433.20
--meuleuse regul vitess	500.00
-solde non affecté :	956.05

OPÉRATION 15 : VOIRIE

* Compte 2315 ⇒

Voté : bp 148 538 +dm7 -17275	165 813.00
Travaux réalisés :	-124 632.12
-reprise voirie plas ar horn fact le Roux	112 413.52
-reprise rue moal –fact le roux	5 978.40
-étude bouclage voirie stade fact CIT	6 240.00

Reste	41 180.88 RAR
-------	----------------------

-Chemin piéton –segmt entre place des	
Charrettes et parking bruyères :	4 950.00
-chicane rosarguen et autres :	13 588.00
rue prieure	
-réfection parking mission	10 000.00
Solde sur opération plas ar horn	7 586.48
-solde sur dm7 non affecté	5 056.40

OPÉRATION 19 : TRAVAUX SUR ÉGLISE ET CHAPELLE NOTRE DAME DE BONNE NOUVELLE :

Voté travaux	223 604.86
Bp : 217 004.86	
DM 7 : 6 600.00	
- réalisé	-19 958.35
Accès cloche : fact mace	6 669.60
Joug cl 3 : fact macé	6 751.68
Sécurité électrique	3 074.64
Horloge électrique	3 462.43

Reste à réaliser **203 646.51 RAR**

Compte 2313-19 rar 2024: 17 004.86

Compte 2031-19 : voté bp 2025 **10 000.00 RAR**

Etude église à supprimer car opération de maitrise oeuvre

OPERATION 23 : EMBELLISSEMENT DU BOURG

Voté travaux compte 2315-23:	749 781.74
Marché rue du prieuré :	615 579.00
Impondérable :	5 120.64
CIT :	47 582.10
Empierrmt parking temp	10 000.00
Escalier kerjacob	22 500.00
Entrée cimetièrre dallage	45 000.00
Bornes place mairie	4 000.00

Réalisé -679 181.98

- CIT 3 Fact	47 582.40
-3 fact bellocq	32 276.16
-5 fact le roux	573 282.70
-amngmt parking templ	7 119.60
-2 fact tro ar nevet	3 456.00
escaliers kerjacob	
-reprise voirie venelle	15 465.12
Menez hom	

Reste à réaliser **70 599.76 RAR**

-Reste sur marché rue du prieure 10 020.14

-Impondérable 5 120.34

(5120.64-0.30)0.30cts payé en plus à CIT

-entrée cimetièrre 45 000.00

-bornes place mairie 4 000.00

-reliquat parking templier 2 880.40

-reliquat chantier kerjacob 3 578.88

OPERATION 26 : TRAVAUX KERGUENOLE

Voté et Reste à réaliser **15 000.00 RAR**
Travaux portes et fenêtres

OPERATION 27 : AIRE DE CAMPING-CAR

Voté 5625.90 +DM7 (2000): **7 625.90 RAR**

aménagement finition de la nouvelle aire de camping car
Et signalisation (AMI qcd-région)

OPERATION 29 : PROGRAMME « SITE D'EXCEPTION »

Compte 2128-29 : Voté travaux kerguenole **180 937.04**
Réalisé **-44 616.01**
-2 fact terrideal (16034.83+ 28581.18)

Requalification des abords du Manoir **136 321.03 RAR**
Sparfel

Compte 2031-29 : Voté **51 840.90**
Etude kerguenole (40 000 sera supprimé)
Et CIT et 3è paysage 11 840.00
Réalisé **- 1 941.70**

-1 fact 3è paysage 1 941.70 solde
49 899.20 RAR

Etude faisabilité devenir manoir 40 000.00
Sera supprimé
RAR sur suivi chantier CIT 9 899.20
Et reliquat

-Compte 2315-29 : voté parcours découverte **40 000.00**
Atelier KLOUM
Réalisé **-11 475.00**

28 525.00 RAR

TOTAL RESTES À REALISER EN DÉPENSES : 680 690.36 contre 1 050 858.06 en 2024

2/ RECETTES D'INVESTISSEMENTS : 701 353.13

*10222 : Fonds de Compensation de la TVA :

Prévu :	111 245.00 €
Réalisé :	-111 245.00 €

*10226 : Taxe d'aménagement :

Prévu :	5 973.00 €
Réalisé :	- 9 102.48 €

*1068 : affectation résultat 2024

Prévu et réalisé	459 147.21 €
------------------	--------------

*1321 -aide état

Prévu	161 426.00 €
-------	--------------

DETR rue prieure 90 000.00**Drac/ étude ATLAS 21 426.00****DSIL rue Prieure 50 000.00**

Réalisé	- 20 976.00
---------	-------------

Aide DRAC/étude ATLAS

Reste	140 450 dont 140 000.00 en RAR
--------------	---------------------------------------

DETR rue du prieuré 90 000.00**DSIL rue prieuré 50 000.00**

*1322 Subventions Région

Prévu bp 152 520 +DM6 4027.00	156 547.00 €
-------------------------------	--------------

Réalisé	-54 616.35
---------	------------

Aide région aire camping car 1006.75

25% de DM6 (AMI)

Aide région non prévue site exception

Parcours découverte dossier Kloum

40% de 27965 non prévu =11 186.00

Parcours découverte site exception dossier NIAC

40% de 4664 non prévu = 1 865.60

Solde aire de camping car = 1 322.00

40% Aide région = 39 236.00

sur les 98090 SExcep /rue prieuré

Reste	101 930.65
--------------	-------------------

Reste à réaliser Réel	114 948.40 RAR
-----------------------	-----------------------

-site exception kerguenole op 30 000.00**-SPR 18 198.00****-PCC pour SPR 5 000.00****-60% aide région SE rue Prieure 58 730.15****-aide AMI****(appel manif d'intérêt) 3 020.25**

*1323 : subvention département

Voté DM6 35000+ DM7 12275

47 275.00 RAR

Subvention réelle obtenue en v2 du dpt sur rue prieuré

70 000, 00 – **reçu réalisé 17500** = reste 52 500 (5225 seront à inscrire en 2026)

*1326 QBO prieuré

100 000. 00 RAR

*1388 PCC rue du prieure

35 924.00 RAR

Pour infos opération ordre liées aux amts et cession : (29 766.09)

TOTAL RESTES À RÉALISER EN RECETTES : 438 147.40 €

Résultats :

Section de fonctionnement		
A	Dépenses	978 309.15
B	Recettes	1 603 662.96
C	Excédent de l'exercice : B-A	625 353.81
D	Résultat reporté (exercice n-1)	331 482.85
E	Excédent à affecter	956 836.66

Section d'investissement		
F	Dépenses de l'exercice	1 125 685.64
G	Recettes de l'exercice	701 353.13
H	Déficit de l'exercice : G-F	-424 332.51
K	Report déficit 001 (n-1)	-596.23
L	Restes à réaliser dépenses	-680 690.36
M	Restes à réaliser recettes	438 147.40
M	Besoin de financement	-667 471.70

Pour informations :

Affectation qui sera proposée :

-compte 1068 : réserves : 667 471.70

-compte 002 excédents reportés : 956 836.66 – 667 471.70 = 289 364.96

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu l'avis de la commission des finances du 09 février 2026 d'une part et du 13 février 2026 d'autre part;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de LOCRONAN

Vu le Compte Financier Unique de la commune de LOCRONAN

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après avoir délibéré

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de LOCRONAN

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Approbation du CFU 2025 de la commune de Locronan	13	0	0

2 - Le budget de l'ALSH

CFU 2025 RAPPORT DE PRÉSENTATION

ALSH :

DEPENSES réalisées : 106 092.90 € au lieu de 113 242.48 € en 2024

RECETTES réalisées : 126 320.85 € dont report 18 334.83 au lieu de 131 577.31 € dont report 14 463.17 en 2024

Les dépenses de « charges à caractère général » s'établissent à 23 774.34 € au lieu de 23 117.91 € en 2024. Elles concernent l'alimentation, les produits d'entretien, le petit équipement et du matériel pédagogique (papier, ballons, matériel pour cuisiner etc...)

Les dépenses « Charges de personnel » sont de 82 318.56 € au lieu de 90 124.57 € en 2024. A noter les remboursements de frais à la collectivité à hauteur de 62 200 € au lieu de 67 300 € en 2024

Les recettes de l'exercice s'établissent à 107 986.02 € au lieu de 117 114.14 € en 2024. A noter que la subvention communale d'équilibre s'établit à 60 000 € au lieu de 66 796.83 en 2024

Les recettes provenant de la facturation sont de 26 383.62 au lieu de 26 532.84 en 2024.

Celles émanant des autres organismes dont essentiellement de la CAF et de la MSA passent à 21 602.40 € au lieu de 23 784.47 en 2024.

Il est à souligner que le résultat global, en tenant compte du report des excédents des années précédentes, du versement de budget d'équilibre se solde par un excédent de 20 227.95 au lieu de 18 334.83 en 2024.

Résultats :

Section de fonctionnement		
A	Dépenses	106 092.90
B	Recettes	107986.02
C	Excédent de l'exercice : B-A	1 893.12
D	Résultat reporté de l'exercice	18 334.83
E	Excédent à affecter	20 227.95

Il sera proposé aux élus de le reporter en excédent d'exploitation au prochain budget :

Le conseil Municipal,

Monsieur Le Maire se retirant

Après avoir délibéré,

APPROUVE le compte Financier unique 2025 de l'ALSH

DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
CFU 2025 ALSH	13	0	0

2-2026-0506-2-AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 (commune et Alsh) SOUS RÉSERVE ADOPTION DES CFU

*COMMUNE

Rappel résultats

Résultats :

Section de fonctionnement		
A	Dépenses	978 309.15
B	Recettes	1 603 662.96
C	Excédent de l'exercice : B-A	625 353.81
D	Résultat reporté (exercice n-1)	331 482.85
E	Excédent à affecter	956 836.66

Section d'investissement		
F	Dépenses de l'exercice	1 125 685.64
G	Recettes de l'exercice	701 353.13
H	Déficit de l'exercice : G-F	-424 332.51
K	Report déficit 001 (n-1)	-596.23
L	Restes à réaliser dépenses	-680 690.36
M	Restes à réaliser recettes	438 147.40
M	Besoin de financement	-667 471.70

Le compte Financier unique « Commune » présente un excédent de fonctionnement de **956 836.66 €**. Il est proposé d'affecter la somme de **667 471.70 €** à la section d'investissement au compte 1068- réserves. Cette somme correspond en partie au besoin de financement de l'investissement. Le solde, soit 289 364.96 € serait reporté en excédents de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de la commune :

Compte 1068 : 667 471.70 €

Compte 002 : 289 364.96 € (Excédent de fonctionnement reporté)

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat 2025 commune	15	0	0

*ALSH

Rappels résultats

Section de fonctionnement		
A	Dépenses	106 092.90
B	Recettes	107986.02
C	Excédent de l'exercice : B-A	1 893.12
D	Résultat reporté de l'exercice	18 334.83
E	Excédent à affecter	20 227.95

Le compte Financier unique de l'exercice 2025 présente un excédent de fonctionnement de **20 227 95 €**.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de l'ALSH

-Compte 002 : report de **20 227.95 €** (Excédent de fonctionnement reporté)

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Affectation résultat 2025 du budget ALSH	15	0	0

3-2026-0506-3- PARKINGS : POSE DE 6 COFFRETS INVIOABLES, MISE EN SERVICE DE 2 CAMERAS DANS LA DESCENTE DE TI LOKORN , ET DANS L'AIRE DE CAMPING CAR DE JOUR – AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS PROPOSÉ

Monsieur Le Maire informe les élus qu'après les exactions menées sur certains coffrets électriques aux parkings, il leur est proposé de procéder :

- à l'acquisition de 6 coffrets plus sûrs pour une valeur de :	2 800.22 HT
- à l'installation de 2 caméras (l'une à ti lokorn dans la descente et l'autre à l'aire de camping car de jour pour une valeur de	6 710.72 HT
- à l'enfouissement des câbles à parking Saint germain	2 375.07 HT

Soit un montant total TTC de 14 263.21 € correspondant au devis que Monsieur Le Maire a transmis aux élus et proposé par l'entreprise TREANTON.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis ci-dessus évoqué avec l'entreprise TREANTON

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Signature Devis TREANTON	15	0	0

4-2026-0506-4- NOUVEAU CONTRAT POUR CRÉATION DE SITE INTERNET ET MAINTENANCE-AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Le Maire, après consultation de la commission en charge de la communication propose que l'on crée un nouveau site internet et que l'on souscrive parallèlement un contrat pour sa maintenance.

Il est proposé de contracter auprès de la société ABERGRAPHIQUE de Brest pour un montant TTC de 4956 €.

S'agissant de la maintenance, cette même société propose un contrat d'un an, tacitement reconductible sauf dénonciation par lettre recommandée 2 mois avant la date d'échéance pour un montant de 1 190.40 € TTC en 2026.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à signer les 2 devis ci-dessus évoqués avec l'entreprise Abergraphique.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Signature 2 contrats avec abergraphique	15	0	0

5-2026-0506-5 REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES « PLUS BEAUX VILLAGES DE France »

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que par délibération en date du 08 avril 2026, Mesdames Jacqueline Le GAC et Monique HASCOET étaient désignées suppléantes auprès de l'association des « plus beaux villages de France ». Il est proposé de désigner comme délégué Titulaire Monsieur Jean Marie PRE.

Le tableau serait ainsi le suivant :

Etablissements publics et autres structures	TITULAIRE	SUPPLEANT
Association des plus beaux villages de France	Thierry CAUBET d'office Délégué -Jean-Marie PRÉ	Jacqueline Le GAC Monique HASCOËT

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Désigne Monsieur Jean-Marie PRÉ comme délégué auprès des « Plus beaux villages de France »

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Mr Jean marie PRE Délégué auprès des « Plus beaux villages de France »	15	0	0

6-2026-0506-6 SDEF- PROPOSITION DE POSE DE 2 MÂTS SOLAIRES ROUTE DU MOELLIEN – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur Le Maire a adressé aux élus l'ensemble du dossier dont le projet de convention. Il précise qu'il s'agit de procéder à la mise en sécurité des piétons, cyclistes, véhicules dont ceux des habitants entre autres des quartiers de Tresséol Rodou Glaz, Rodou Huella, Parc ar Valis etc...- En effet, la zone pressentie est dangereuse ; elle se situe dans un virage et descend vers Plonevez.

L'opération est estimée à 8100 € HT dont une participation du SDEF à hauteur de 2025 €. Le solde soit 6075 € resterait à la charge de la Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention inhérente au dossier avec le SDEF

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Convention SDEF RTE MOELLIEN	15	0	0

7-2026-0506-7 PROJET DE TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE –DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT (PRODUITS DES AMENDES DE POLICE)

Au regard de la précédente résolution, il est proposé de solliciter le département dans le cadre du dispositif « produit des amendes de police ».

Le débours de la commune selon la convention du SDEF est de 6075 € (participation au SDEF sans TVA) pour la pose de 2 mâts solaires selon plan, route du Moellien au niveau du croisement avec la route départementale, L'implantation précise des mâts sera vue en liaison avec le département qui a déjà été contacté.

Il s'agit d'un dossier visant à optimiser la sécurité des usagers de la route du Moellien, quels qu'ils soient (piétons, cyclistes, véhicules dont ceux des habitants entre autres des quartiers de Tresséol Rodou Glaz, Rodou Huella, Parc ar Valis etc...plus d'une quarantaine de foyers-) dans une zone dangereuse qui se situe dans un virage en descente vers Plonévez Porzay. La visibilité est plus que relative et suppose un éclairage adéquat.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'aide du département dans le cadre du dispositif « produits des amendes de police »

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
DEMANDE DE SUBVENTIONS DPT	15	0	0

8-2026-0506-8 DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur Le Maire informe les élus que compte tenu des décisions adoptées et des dépenses non prévues, il convient de voter des ajustements budgétaires en conséquence.

En investissement

-C'est ainsi qu'une caméra est acquise au parking des bruyères auprès de l'entreprise IEM pour	4 130.76 € TTC (arrondi dm 4200)
-La pose d'une caméra IEM et des services de dépenalisation au parking camping car de jour de Gorrequer engendre une dépense de	8 756.76 € TTC (arrondi dm 8800)
-L'activation IEM du dispositif coupon commerçant pour Cadiou industrie engendre une dépense de	1 799.54 € TTC (arrondi dm 1800)
-création d'une plateforme provisoire, par société CREA TP	2 304.00 € TTC (arrondi dm 2350)
-devis TREANTON délibération de ce jour 2026-0506-03	14 263.21 € TTC (arrondi dm 14 500)
-devis site internet délibération de ce jour 2026-0506-04	4 956.00 € TTC (arrondi dm 5 000)
-deux mâts solaires délibération de ce jour 2026-0506-06	6 075.00 € TTC (arrondi dm 6 200)
-logiciel berger Levrault –non inscrit au BP	3466.80 € TTC (arrondi dm 3 500)
-6 jardinières entrées de bourg auprès des Ateliers bois de Malleville	3 225.60 € TTC (arrondi dm 3 300)
-acquisition de 2 postes informatiques (manque au regard des RAR	576.00 € TTC (arrondi dm 600)
-Proposition d'achats de guirlandes de Noel	35 000.00 € TTC (arrondi 35 000)
-projets acquisition panneaux signalisation dt Kelias PCC 983.88	8 000.00 € TTC (arrondi 8 000)
-projets menus aménagements parkings	8 000.00€ TTC (arrondi 8 000)

TOTAL NOUVELLES DEPENSES

101 250.00

Il est proposé de financer ces dépenses non prévues par des virements de comptes de dépenses d'investissements qui ne seront pas faites sur l'exercice (dépenses sur l'église : -60 000 € –dépenses plan mobilité -61 250 €)

Il est proposé de plus de diminuer le prélèvement sur la section de fonctionnement de 20 000 € et ainsi de disposer de financement pour abonder les comptes suivants en fonctionnement :

-compte 60631-produits entretien :	+ 940.00
-compte 615231-entretien voirie :	+15 000.00
-compte 61558-entretien et réparation autres biens immobiliers :	+ 3 000.00
-compte 6225 - indemnités comptable-régisseurs :	+ 520.00
-compte 65134 –aides	+ 540.00

TOTAL NOUVELLES DÉPENSES + 20 000. 00

01/06/2026 17:12 Page 1 / 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

investissements dépenses-viremt credit

LOCRONAN - COMMUNE

DM n° 2	2026
INSEE	29134

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582 : Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	0.00 €	6 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	6 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements	0.00 €	10 350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-215738 : Autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	29 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838 : Autre matériel informatique	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	46 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	86 550.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-19 : Travaux Eglise	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-31 : schema des mobilites actives	51 250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	101 250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	101 250.00 €	101 250.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	101 250.00 €		0.00 €	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**diminution du prélèvement et augmentation credit**

LOCRONAN - COMMUNE

DM n° 3 2026

INSEE 29134

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631 : Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	0.00 €	940.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231 : Entretien et réparations sur voiries	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6225 : Indemnités au comptable et aux régisseurs	0.00 €	520.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	19 460.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65134 : Aides	0.00 €	540.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	540.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
D-2313-19 : Travaux Eglise	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-31 : schema des mobilités actives	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
Total Général		20 000.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Décide d'adopter les décisions modificatives sus visées 2 et 3

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
DM 2 et 3 au budget communal	15	0	0

9-2026-0506-9 DOSSIER MR MARCEL FEREC –DEMANDE D’AUTORISATION D’EMPIERREMENT ET ENROBÉ A SES FRAIS –AVIS DU CONSEIL A SOLLICITER

Monsieur Le Maire informe les élus que par délibération des 13 mars 2009 puis du 12 mai 2009 , M&Mme Marcel FEREC avaient formulé une demande d’accès et un droit de passage pour la parcelle cadastrée B 275 (ancien numéro de 2009) (nouveau numéro b 586) en passant par la voie préformée du haut du lotissement de la montagne.

A l’époque, après avoir pris des renseignements à la sous-préfecture et à la DDEA, la commune pouvait autoriser ce droit de passage si la délibération spécifiait bien que Mr & Mme FEREC ne pourraient à aucun moment demander à la commune un quelconque aménagement de cette voie, qui a une longueur de 140 mètres. Cette voie avait été préformée dans le cadre d’un aménagement foncier que la commune n’envisageait pas à court terme de réaliser sur la parcelle AB 138

Il avait été décidé à l’époque :

« Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions :

Autorise l’accès et le droit de passage demandé par M&Mme Marcel FEREC.

Dit que l’empièchement de la voie préformée est à la charge du demandeur.

Dit que la commune ne fera pas d’aménagement supplémentaire sur cette voie sur demande des riverains.

Précise que le droit d’accès et de passage accordé ne pourra donner aucun droit de plus de quelque nature que ce soit. »

Aujourd’hui, Monsieur FEREC souhaite non seulement refaire l’empièchement mais envisage de faire un bicouche à ses frais. Monsieur Le Maire informe qu’il a attiré l’attention du pétitionnaire sur le fait qu’en aucun cas la commune, pourtant propriétaire du terrain, ne saurait être tenue pour responsable des désordres de quelques natures qu’ils soient, et qui pourraient survenir du fait de ces travaux non commandés par elle et rappelons le, à ce jour engagés par un particulier sur un bien communal. Si l’accès a été permis, il est souligné qu’aucune servitude n’a été formalisée et que le fonds n’est donc grevé d’aucune servitude.

Le bicouche favorise par exemple l’écoulement des eaux pluviales, or, rien n’est à ce jour prévu pour instaurer un réseau adéquat piégeant ces eaux mis à part un avaloir dans le virage de la voie. Il est proposé que l’on accède toutefois à la demande formulée par Monsieur FEREC sous réserve qu’il signe une convention par laquelle il s’engage :

-à faire les travaux à ses frais et sous sa responsabilité mais qui ne donneront lieu à aucune indemnité car faits pour répondre à sa seule demande et en l’absence de toute servitude.

-à ne pas dépasser la voie préformée dans ses limites

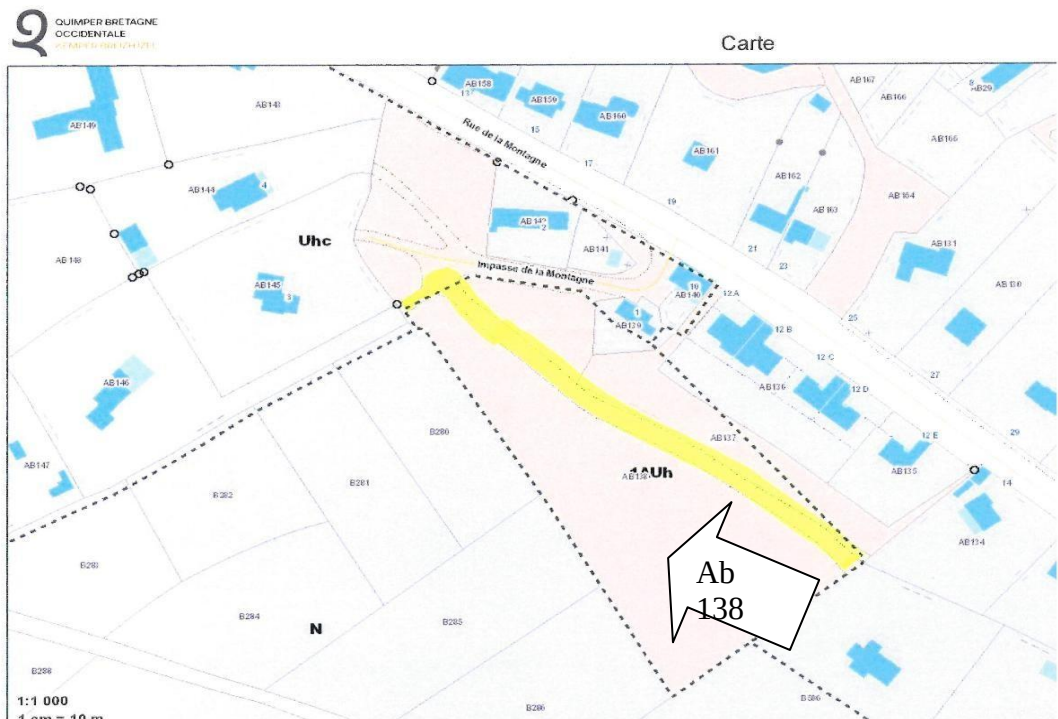
-à répondre de tous les dommages qui pourraient survenir du fait de ces travaux et en fournissant une attestation d’assurance couvrant les risques engendrés par ces travaux sur sol d’autrui dès le commencement du chantier

- à ne pas demander à la commune d’entretenir cette nouvelle voie, dont le devenir n’est pas connu à ce jour

-à ne pas s’opposer aux projets que la commune pourrait avoir sur cette parcelle qui lui appartient à elle seule, du fait des travaux qu’il a entrepris.

-à ne demander aucune indemnité à la commune liée à cette opération.

La commune précise et dit qu’elle n’engagera pas d’aménagement supplémentaire sur cette voie au regard de demandes de riverains. Elle précise que le droit d’accès ne pourra donner lieu à aucun droit de plus de quelque nature que ce soit.



Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré
Autorise le projet sus évoqué sous réserve des observations émises et reprises dans la convention inhérente au dossier que Monsieur Le Maire est autorisé à signer

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Dossier mr et mme FEREK-travaux – signature convention en annexe	14	0	1

10-2026-0506-10 AUTORISATION DE TRAVAUX PROVISOIRES AU NIVEAU DE L'ACCÈS A LA PROPRIÉTÉ LE GRAND –REMISE EN ÉTAT AUX FRAIS DU PÉTITIONNAIRE APRES AVOIR ACTÉ LA SITUATION DES LIEUX AVANT –APRÈS EN CONCERTATION –CONVENTION À SIGNER

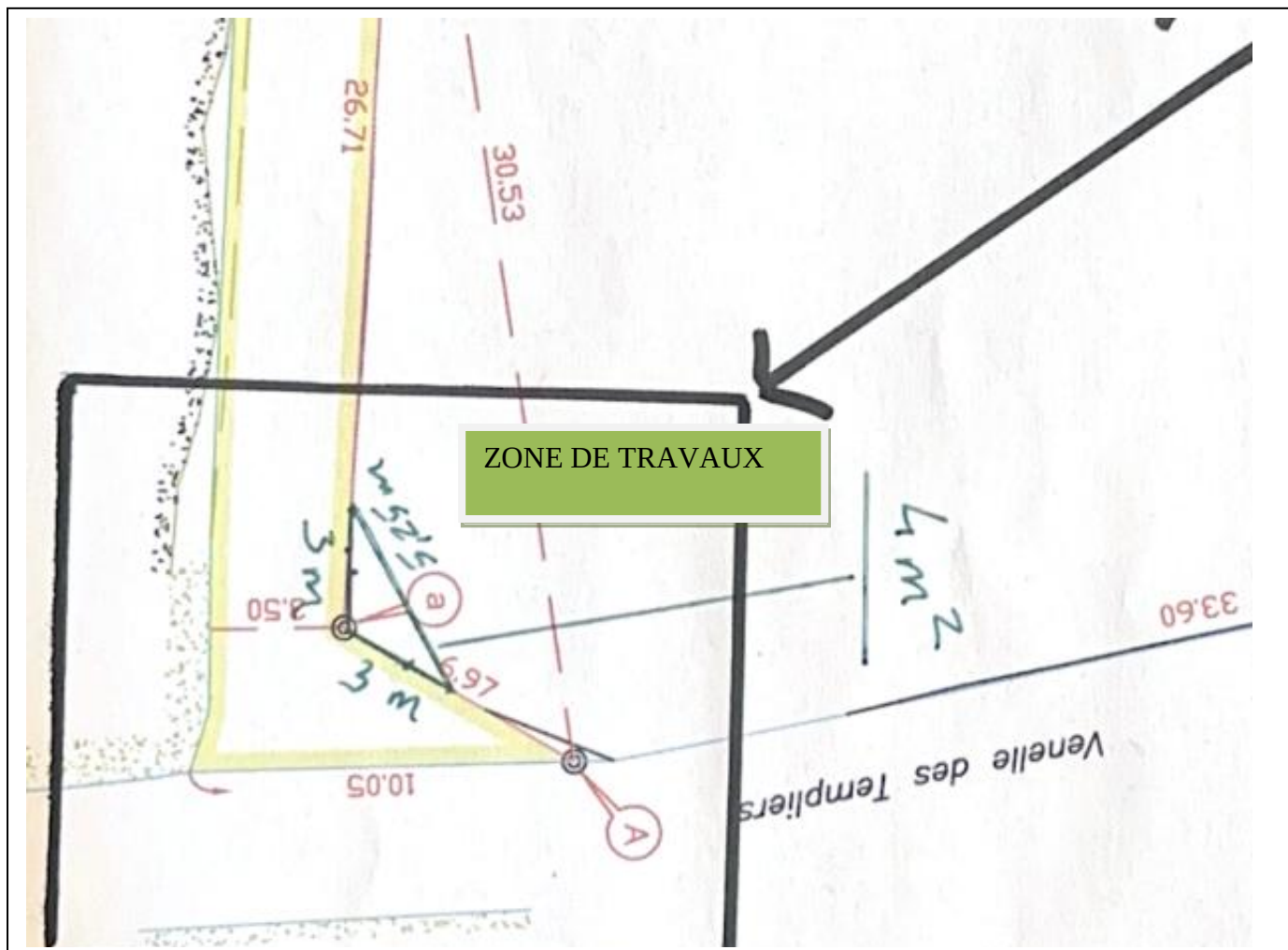
Monsieur Le Maire informe les élus que la famille LE GRAND souhaite procéder à des travaux sur ses biens. Il y a cependant un écueil pour que les camions de grand gabarit puissent y accéder.

L'accès à sa propriété se fait actuellement par une voie dont la largeur est insuffisante pour permettre le passage des véhicules nécessaires au chantier, notamment les camions de livraison de matériaux ainsi que les toupies de béton.

Le terrain longeant la voie d'accès appartient au cimetière communal. Il s'agit d'une zone enherbée bordée par une haie de lauriers. Afin de permettre un accès temporaire aux véhicules de chantier, il sollicite l'autorisation de procéder à un léger élargissement ponctuel de la voie, consistant principalement à retirer quelques arbres situés dans un angle de cette haie ainsi qu'à dégager légèrement la zone enherbée.

Il s'engage à remettre les lieux en état à l'issue du chantier, dans le respect de l'environnement existant et des attentes de la commune.

Monsieur Le Maire a adressé le plan et le courrier de demande aux élus



Il propose que l'on accède à la demande après avoir acté la situation avant-après entre les parties, étant entendu que le grillage, la haie haute bocagère, le talus, et la voirie et l'ensemble des lieux seront remis en état en concertation

avec la commune et que Monsieur Le Grand informe son assurance de ses travaux sur bien d'autrui . Il propose qu'une convention actant ces éléments soit établie

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Grand à opérer les travaux sous réserves des éléments évoqués et

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention qui en découle

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Travaux et Signature de convention avec Mr LE GRAND-en annexe	15	0	0

11-2026-0506-11- ENTRÉE AU MUSÉE PENDANT SON OUVERTURE –INSTAURATION D'UNE GRATUITÉ POUR UNE PERSONNE AU REGARD DE L'ACQUITTEMENT DE L'ENTRÉE AU PARKING.

Pour favoriser la visite du Musée, il est envisagé d'offrir la gratuité pour une personne lorsqu'un ticket payant de parking sera présenté à l'accueil.

Les tickets parkings seront oblitérés afin de constater leur usage unique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Autorise l'instauration du dispositif suivant pendant les heures d'ouverture du Musée « Charles DANIELOU » : en acquittant le forfait de stationnement et en le présentant à l'accueil, il sera offert une entrée gratuite pour une personne au musée Charles Daniélou de Locronan (valeur de 5 euros au tarif plein).

L'instauration VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
1 entrée gratuite au Musée sur présentation du ticket parking	15	0	0

12-2026-0506-12-STAGE AU SEIN DE L’ALSH -

Monsieur Le Maire informe les élus qu’il a été saisi d’une demande de stage BAFA au sein de l’ALSH pour la période du 20 juillet au 07 Août 2026 au profit de Melle GARNIER de KERLAZ.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à formaliser cet accueil du 20 juillet au 07 août 2026

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Stage au sein de l’ALSH	15	0	0

Affaires diverses-13-2026-0506-13- Heures éclairage public

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil Municipal qu’il envisage de prendre un arrêté pour définir les heures d’éclairage public

Il serait proposé les horaires suivants étant entendu qu’à l’occasion des illuminations et des marchés d’été et fêtes estivales, des dispositifs spéciaux pourront être instaurés.

Commune de Locronan

Tableau des réglages des horaires d'allumage et d'extinction des armoires d'éclairage public sur la commune.

Armoire	PDL	Localisation	Type d'horloge	Périodes Hivernales (du 01/10 au 30/04)		Périodes Estivales (du 10/05 au 30/09)		SAUF EXEPTIONS (du 14/07 au 18/08 INCLU)	
				Extinction	Allumage	Extinction	Allumage	Extinction	Allumage
1	14762518087944	Route de Plonevez-Porzay	Astronomique Theben Selekt 170 TOP 2	L-M-M-J-V-S-D : 23H00	L-M-M-J-V-S-D : 6h30	L-M-M-J-V-S-D : 00H00	Pas d'allumage	L-M-M-V-S-D : 00H00 J: 21h - 00h00	Pas d'allumage
2	14763675830399	Venelle Bonne Nouvelle	Astronomique Theben Selekt 170 TOP 2	L-M-M-J-V-S-D : 23H00	L-M-M-J-V-S-D : 6h30	L-M-M-J-V-S-D : 00H00	Pas d'allumage	L-M-M-V-S-D : 00H00 J: 21h - 00h00	Pas d'allumage
3	14764399419360	Rue de la Montagne	Astronomique Theben Selekt 170 TOP 2	L-M-M-J-V-S-D : 23H00	L-M-M-J-V-S-D : 6h30	L-M-M-J-V-S-D : 00H00	Pas d'allumage	L-M-M-V-S-D : 00H00 J: 21h - 00h00	Pas d'allumage
4	14764544137140	Rue de Châteaulin	Astronomique Theben Selekt 170 TOP 2	L-M-M-J-V-S-D : 23H00	L-M-M-J-V-S-D : 6h30	L-M-M-J-V-S-D : 00H00	Pas d'allumage	L-M-M-V-S-D : 00H00 J: 21h - 00h00	Pas d'allumage
5	14763096959167	Vieille Route de Plonévez-Porzay	Astronomique Theben Selekt 170 TOP 2	L-M-M-J-V-S-D : 23H00	L-M-M-J-V-S-D : 6h30	L-M-M-J-V-S-D : 00H00	Pas d'allumage	L-M-M-V-S-D : 00H00 J: 21h - 00h00	Pas d'allumage
6		Gonequer	Astronomique Theben Selekt 170 TOP 2	L-M-M-J-V-S-D : 23H00	L-M-M-J-V-S-D : 6h30	L-M-M-J-V-S-D : 00H00	Pas d'allumage	L-M-M-V-S-D : 00H00 J: 21h - 00h00	Pas d'allumage
7	14762807523577	Route de Plonevez-Porzay	Inconnue	L-M-M-J-V-S-D : 23H00	L-M-M-J-V-S-D : 6h30	L-M-M-J-V-S-D : 00H00	Pas d'allumage	L-M-M-V-S-D : 00H00 J: 21h - 00h00	Pas d'allumage

Les horaires d'allumage et d'extinction constatés sur le terrain peuvent être décalés de quelques minutes en plus ou en moins du fait de la technologie des horloges.

Version : mai 2026

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

En prend acte

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Prise acte des horaires d’éclairage public proposés	15	0	0

En cours : projet : infos - aménagement sommaire de l’aire parking handicapé au Parking St germain et au parking des bruyères

Belle soirée à toutes et à tous